

## Délibération d'Assemblée Générale du 24 juin 2013

### **Objet : Adhésion et participation de la Chambre au Groupement d'Intérêt Public CEUBA**

Membres élus présents : MM. BAILLY - BALAGUER - BENEDIT - CAUCHOIS - CAUQUY - DRHOVIN - FALCONNIER - FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GROSSAT - JOSEPH - LUGAND - MARMILLON - MASCOTRA - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - PIERROT - MME PRADEL - MM. REY - TOURNIER-BILLON - VERNE

Intervention du Président Jean-Marc BAILLY :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain a été sollicitée pour participer à la constitution du Groupement d'Intérêt Public CEUBA dont l'objet est la mise en œuvre des activités de formation que lui proposent les universités ou établissements d'enseignement supérieur membres du Groupement.

Le Groupement d'Intérêt Public reprend les missions dévolues au CEUBA sous sa forme associative. Il bénéficie du transfert de la totalité des biens matériels et des moyens financiers du CEUBA au moment de sa transformation, ainsi que de son passif.

LE G.I.P. CEUBA comprend 4 collèges :

- collègue 1 : Établissements d'enseignement supérieur et de recherche (9 voix)
- collègue 2 : Collectivités territoriales (5 voix)
- collègue 3 : organisations partenaires (3 voix) dont une voix pour la C.C.I.T. de l'Ain
- collègue 4 : collègue interne (4 voix)

Le Bureau vous propose d'adhérer au G.I.P. CEUBA au titre du collège des organisations partenaires avec 1 voix.

Au regard des projets de statuts, le Bureau vous propose de fixer la contribution annuelle de la Chambre au niveau de celle des autres membres de ce collège (Pôle Sup. 01 et Chambres des Professions Libérales de l'Ain) avec un maximum de 5 000 €.

L'assemblée :

- Vu le projet de constitution du G.I.P. CEUBA
- Vu l'exposé du Président Jean-Marc BAILLY
  
- décide l'adhésion de la C.C.I.T. de l'Ain au G.I.P. CEUBA,
- fixe le niveau de sa contribution à celle des autres membres du collège "organisations partenaires" avec un montant maximum de 5000 €.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	36
- Nombre de Membres présents .....	24
- Nombre de voix pour .....	24
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT  
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY  
Président